



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 septembre 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 26 septembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le 18 septembre 2024, s'est réuni à la Salle polyvalente de Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 41

Nombre de membres votants : 51

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON			X
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Marie-Hélène	PLAVERET (Suppléante)	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY			X
André	BUISSON	MONTMELIAN		A. CONAND	X
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		

David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		B. SANTAIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE			X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE		J.F. CLARAZ	X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY		V. REYNAUD	X
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY		E. BUEVOZ	X
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC			X
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE			X
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE		J. DONJON	X
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY		F. VILLAND	X
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX	X		

**160-2024 - CANDIDATURE AU PROGRAMME INTERREG ALCOTRA VI-A FRANCE – ITALIE 2021/2027 ET ENGAGEMENT PARTENARIAL DANS LE PLAN INTEGRE TERRITORIAL+ « GRAIES CLIMALAB » - PROJET SIMPLE 1 « DECID »**

**Rapporteur :** Jean-François DUC

Le Conseil communautaire, dans sa séance du 28 mars 2024 (délibérations N° 85-2024 et 86bis-2024) a acté le principe de sa candidature au programme interreg alcotra vi-a France – Italie 2021/2027 et de son engagement partenarial dans le plan intégré territorial+ « graies climalab » - projet de coordination et communication du plan (pcc) - projet de coordination et de communication (PCC) du PITER + graies climalab.

Au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024, ont été déposés la stratégie intégrée et le plan de coordination et de communication (PCC) du PITER+, dont l'objectif est d'accompagner les territoires dans la transition pour mieux s'adapter au changement climatique. Les projets simples se sont déclinés en fonction des cibles présentes sur le territoire : collectivité (PS1), citoyen (PS2), et entreprises (PS3).

La Communauté de communes de Cœur de Savoie s'est positionnée comme cheffe de file du projet 1 et partie prenante du projet 3. En tant que cheffe de file, son rôle sera de travailler étroitement avec l'assistance technique pour suivre et faire vivre le projet en déposant le dossier, animant les réunions, faisant le suivi des remontées de dépenses des partenaires, et en étant moteur sur la poursuite des activités liées au projet.

Il convient maintenant de délibérer pour approuver le contenu et les engagements du projet Simple 1 dont la Communauté de communes Cœur de Savoie est cheffe de file.

#### I- Les actions du Projet Simple 1 « DECID »

Au fil des 8 réunions qui ont ponctué l'année 2024, les différents partenaires du groupement ont défini les actions qui, tout en étant cohérentes avec le cadre logique énoncé, permettent de remplir les objectifs d'accompagnement des collectivités à la transition face au changement climatique.

Les partenaires sont : les Communautés de communes Cœur de Savoie, de la Haute Tarentaise et de Val d'Aime, la Communauté d'agglomération d'Arlysière, le Syndicat Mixte de l'avant pays savoyard, la Ville Métropolitaine de Turin, et l'Unité Grand Paradis (7 partenaires).

Le dossier a été déposé lors de l'appel à candidatures qui s'est clôturé le 3 septembre 2024.

Le projet simple 1 a été découpé en plusieurs activités ou work packages (dits « WP ») dont la réalisation permettra d'atteindre les objectifs énoncés.

- **WP 2 : créer des outils d'aide à la décision**

Dans un premier temps, un prestataire sera sollicité pour faire l'inventaire des diagnostics et études ayant déjà été menés à l'échelle du partenariat en lien avec l'adaptation au changement climatique, et avec les thématiques prioritaires identifiées dans le WP4 (gestion de la ressource en eau, adaptation aux vagues de chaleurs). Il pourra tirer de cette synthèse les indicateurs qui lui paraissent pertinents, dans le sens qu'ils rendent compte du changement climatique en cours sur le territoire. Suite à cette pré-sélection, et dans le cadre d'ateliers, les services techniques des différents partenaires seront invités à se prononcer sur les indicateurs les plus judicieux.

A l'issue de ce travail, un petit nombre d'indicateurs définitifs, ainsi que le message qui leur est associé, seront sélectionnés, et insérés dans une boîte à outil partagée qui comprendra également ;

- Les études menées dans les différentes collectivités du groupement
- Les méthodologies de diffusion des messages liés aux thèmes d'intervention du projet

- **WP 3 : former et sensibiliser les élus et les techniciens des collectivités**

Une fois que des indicateurs et des messages clés associés auront été identifiés, un prestataire sera sollicité pour construire des programmes de formation à destination des élus et des techniciens, qui devront respecter les critères suivants ;

- S'adresser à des personnes connaissant le sujet de l'adaptation au changement climatique, autant que des personnes peu familiarisées avec le sujet
- Prendre des formes classiques (conférences, échanges en salle) et atypiques (visites terrain, conférence gesticulée, lien avec des compagnies de théâtre)

En complément de ces formations, des visites de terrain sur un temps prolongé (1 journée) s'adressant à l'ensemble des publics du PITER (élus, agents des collectivités, citoyens et entreprises) seront organisées sur les différents territoires du partenariat.

- **WP 4 : mettre en place des actions pilotes à l'échelle du groupement**

Ces actions prendront la forme d'expérimentations. Des thèmes prioritaires ont déjà été identifiés ;

- La gestion de l'eau
- L'atténuation des vagues de chaleur
- Le soutien aux milieux naturels

Au sein de ces thématiques, plusieurs expérimentations pourront être menées, en veillant à ce qu'elles soient transfrontalières, c'est-à-dire que pour chaque thématique se retrouvent au moins un partenaire français et un partenaire italien.

## II- Le budget du Projet Simple 1 « DECID »

Sur la totalité du budget du PITER, une enveloppe de 2 137 500€ est dédiée au projet simple 1, avec un taux de subvention de 80% de FEDER, soit 1,71 Mo€.

L'enveloppe de Cœur de Savoie pour le projet simple 1 s'organise comme suit :

	Projet simple 1
Dépense subventionnable	400 000,20 €
Subvention FEDER	320 000,17 €
Autofinancement Cœur de Savoie	80 000,03 €

Le budget intègre à la fois des dépenses de personnel pour la gestion administrative et opérationnelle du projet et des dépenses liées à des actions spécifiques, essentiellement des actions relevant du fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'intérêt de la collectivité à participer dans le cadre du Plan Intégré Territorial GRAIES CLIMALAB, à l'occasion de l'appel à candidature pour les Plans Intégrés Territoriaux (PITER+ 2021-2027) du programme Interreg ALCOTRA VI-A France Italie 2021/2027 : en qualité de chef de file au projet simple 1 « DECID »
- **DIT** que le projet susmentionné a un budget global de 2 137 500€ dont 320 000,17€ pour Cœur de Savoie ;
- **S'ENGAGE** à réaliser les activités indiquées et établies dans le formulaire de candidature du projet mentionné ci-dessus, dans lesquels Cœur de Savoie est associé et dont le budget prévisionnel s'organise de la manière suivante pour le partenaire Cœur de Savoie :

Cœur de Savoie	PCC
Subvention FEDER	320 000,17 €
Autofinancement	80 000,03 €
<b>Budget Total</b>	<b>400 000,20 €</b>

- **S'ENGAGE**, dans le respect des règles administratives de l'organisme signataire, conformément aux réglementations nationales et communautaires et dans le cas où le projet serait approuvé et financé, à apporter les 20% de la contribution hors FEDER et qui se répartit dans le projet selon le tableau susmentionné ;

- **S'ENGAGE** à préfinancer le coût total inhérent à ces opérations, si les candidatures devaient être retenues ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération ;
- **CONFIRME** qu'aucune activité susmentionnée représente une duplication de travaux déjà effectués, et que ceux-ci n'ont pas été financés, ne sont pas financés et ne seront pas financés par d'autres financements publics ;
- **AUTORISE** le traitement des données personnelles fournies durant les procédures liées à l'appel à candidatures, aux termes du Décret Législatif italien n.196 du 30 juin 2003.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

